



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/31

Date d'envoi de la convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2023

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 29 mai 2023**

**Présents :** Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. MICHAUD, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme SAVIN, pouvoir à Mme LAMY ; M. SOTHIER, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme MONNIER, pouvoir à M. HELOIRE ; M. FOUGERE, pouvoir à M. LEGAL ; Mme PARENT, pouvoir à M. GRANDJEAN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme BAILLON, pouvoir à M. RANEBI ; M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN ; Mme PERRIN, pouvoir à M. MADER ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

**Absente :** Mme KLINGELSCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 15

Représentés : 13

**Votants : 28**

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Monsieur Bernard MICHAUD est désigné comme secrétaire de séance.**

**Acquisition d'une parcelle de terrain nu en Proulieu**

Rapporteur : Madame MAGAUD

Annexes : plan de bornage (annexe 2), évaluation par France Domaines du 24 mai 2023 (annexe 3).

La société SPECIFIQ'IMMO est propriétaire d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AH-18, sise angle rue de Proulieu et route de Massieux à Genay d'une superficie de 311 m<sup>2</sup>.

La Ville de Genay, dans le cadre de sa volonté de maîtrise foncière, a souhaité s'en rendre acquéreur et a entamé des discussions avec le propriétaire qui ont abouti à une proposition à hauteur de 180.000€.

Le service d'évaluation domaniale de France Domaines, consulté sur ce prix prévisionnel d'acquisition, a émis un avis favorable en date du 24 mai 2023 dont copie est jointe en annexe du présent rapport.

**Considérant** le caractère stratégique de cette parcelle de terrain constructible située dans un secteur de la commune soumis à une forte pression foncière ;

**Considérant** la volonté de la Ville de conserver des espaces non construits dans ce secteur de hameau, notamment pour limiter la circulation automobile ;

**Considérant** le souhait de la Ville de réaliser un espace vert accessible au public sur la parcelle concernée ;

**Vu** l'avis de France Domaines en date du 24 mai 2023 ;

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de terrain nu cadastrée AH-18, pour un montant de **180.000€** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document relatif à celle-ci ;
- **DIT** que les crédits pour cette acquisition sont prévus au BP 2023 de la commune au compte 2111.

VOTE	Pour	22	
	Abstention	0	
	Contre	6	Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT et M. MAUGEIN
<i>Adopté à la majorité</i>			

*Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD*



*Acte certifié exécutoire après*

*- transmission en Préfecture le 30 juin 2023*

*- publication sur le site internet de la Ville le 30 juin 2023*